

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2023-00814-S

<b>Requérant(s)</b>	Frédéric Marcel Von Allmen et Alexandra Helbling, Impasse Bémay 4, 2824 Vicques
<b>Auteur du projet</b>	Frédéric Marcel Von Allmen, Impasse du Bémay 4, 2824 Vicques
<b>Description de l'ouvrage</b>	Pose d'une barrière en treillis, côtés EST et SUD et plantation d'une haie vive; selon plans déposés
<b>Cadastre(s), parcelle(s)</b>	Vicques, 338
<b>Lieu-dit, rue</b>	Impasse du Bémay, Impasse du Bémay 4, 2824 Vicques
<b>Affectation de la zone</b>	En zone à bâtir, Zone mixte, MA
<b>Plan spécial</b>	Aucun
<b>Dérogation(s) requise(s)</b>	Aucune
<b>Requête(s) spéciale(s)</b>	Aucune
<b>Début de la publication</b>	26.05.2023
<b>Échéance de la publication</b>	05.06.2023

---

### Ouvrages

Description :

Dimensions : longueurs diverses, hauteur 1.20 m. maximum

Barrière en treillis et haie vive.

Laurier-cerise ou laurèle, arbre à papillons, robinier, chèvrefeuille du Japon à proscrire selon les directives environnementales

---

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 23 mai 2023